

Refonte du processus de redevances – IX

*Pétrole et gaz des Indiens du Canada
Bulletin d'information de septembre 2007*

Faits nouveaux à PGIC

Information relative à la personne-ressource de l'entreprise

PGIC utilise l'information relative à la personne-ressource apparaissant sur le site Web des services électroniques pour communiquer avec les redevanciers. Il est essentiel que cette information soit précise et à jour pour garantir des communications efficaces, rapides et dirigées vers les personnes rapportant des informations de redevanciers à PGIC. La correspondance peut comprendre la notification de changements à venir à PGIC, de modifications apportés au processus de demande de redevance ou aux exigences en matière de traitement de redevances, de demande de déclarations de redevances ou des mises à jour de l'information de contact de PGIC.

Afin d'encourager la mise à jour fréquente des informations de personnes-ressources, PGIC a modifié l'écran de contact des entreprises du site Web des services électroniques.

A partir du 1^{er} octobre 2007 et sur une base trimestrielle par la suite, tous les redevanciers se verront demander de mettre à jour leur information en matière de personne-ressource principale pour les redevances.

La personne-ressource principale pour les redevances est celle qui calcule et demande les données sur les redevances. Elle représente l'unique contact pour l'entreprise.

En plus de cette mise à jour trimestrielle, de nouvelles règles de validation seront en place afin de s'assurer que des formats normalisés pour les champs d'adresse, de téléphone, de télécopieur et de courriel soient respectés.

Lorsque vous recevrez un avis, veuillez prendre le temps de mettre à jour votre information de personne-ressource principale d'entreprise. Cette courte procédure assure à votre entreprise de recevoir promptement de l'information de PGIC.

Pour toute question ou remarque ayant trait à cette nouvelle procédure, veuillez communiquer avec Twila Watcheston de PGIC : WatchestonT@inac-ainc.gc.ca.

The screenshot shows a web page with a navigation menu at the top (English, Contact Us, Act, Recherche, Site du Canada, Accueil, À propos de PGIC, Faire des affaires, Lois et règlements, Carte du site) and a sidebar on the left (Accueil, Services, Publications, etc.). The main content area is titled 'Mise à jour de l'information sur le contact de la société' and contains a form with the following fields: 'Nom du contact principal', 'Adresse', 'Ville', 'Province', 'Code postal', 'Téléphone', 'Télécopieur', and 'Adresse courriel'. A note at the bottom states: 'Note : Tous les champs sont obligatoires.'

Activités à PGIC

Lancé le 23 janvier de cette année, le projet de facturation de 2004-2005 a franchi d'importantes étapes. Comme plusieurs de nos partenaires de l'industrie le savent déjà, le progiciel de facturation comprend plusieurs sommaires financiers détaillant les activités de rapports de redevance de l'entreprise sur la réserve pour la période allant de janvier 2004 à décembre 2005. Sur les 264 combinaisons entreprise/réserve, 122 progiciels de facturation ont déjà été transmis à l'industrie.



La réaction des clients est jusqu'à présent positive. Au cours des derniers mois, nous avons été témoins d'une volonté mutuelle chez PGIC et ses clients pour arriver de façon constructive à un compte équilibré en matière de paiements passés reçus par rapport aux obligations de redevances calculées.

Pour toute question ou remarque ayant trait à l'évaluation ou aux dollars rapportés alloués à une entité de redevance, chaque combinaison entreprise/réserve doit communiquer par lettre ou par courriel avec PGIC, à l'attention de Myrna Matthews, royaltybilling@inac-ainc.gc.ca.

Soumissions des redevances

Les paiements de redevances continuent d'être dus le 25 du mois suivant la production et ils doivent être accompagnés par un avis de remise, à moins d'avis contraire dans les conditions de la concession.

La soumission des données de redevance doit se faire au plus tard le 25 du troisième mois suivant la production. Les redevanciers peuvent ainsi finaliser leurs chiffres réels avant soumission. Les redevanciers qui ne soumettent pas leur demande avant l'échéance sont non-conformes et seront soumis à d'autres actions, notamment un ordre de se conformer.



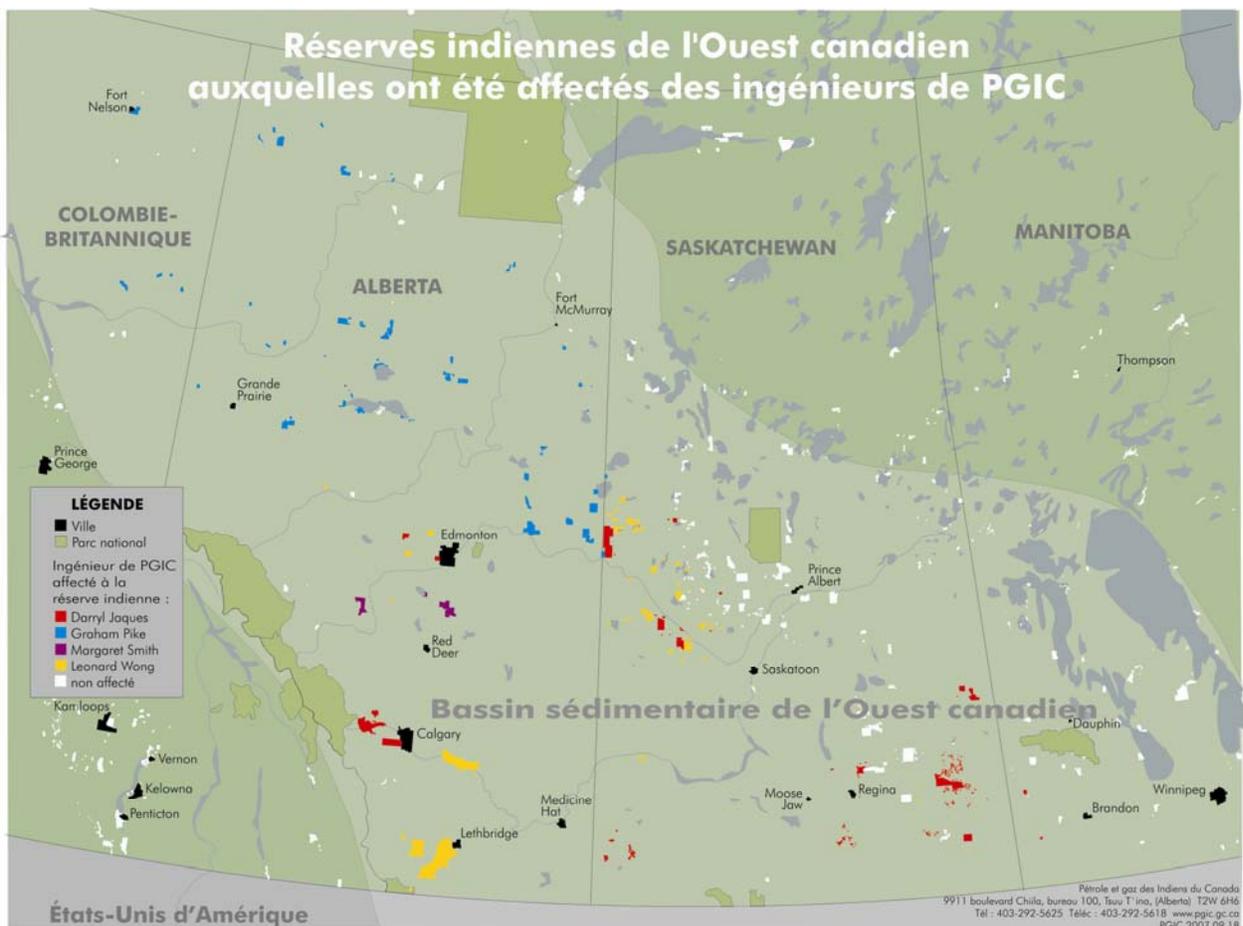
Si le montant de la redevance due diffère du montant soumis, ce changement doit être reflété lors du paiement suivant et avis de remise. Les paiements résultant de changements apportés aux années de redevance peuvent être effectués n'importe quand, et non seulement le 25 du mois.

Personnes-ressources à PGIC

Dans le but de clarifier l'information sur ses personnes-ressources, PGIC a affiché sur son site Web les listes de contacts d'affaires, qui peut servir à déterminer le représentant de PGIC qui est responsable de chacune des réserves et de chacune des Premières nations.

PGIC a également produit une carte à codage de couleurs des quatre provinces de l'Ouest pour aider à trouver le nom de l'ingénieur responsable d'une réserve.

La liste et la carte se trouvent dans l'Internet à l'adresse www.pgic.gc.ca, aux rubriques Faire des affaires, et Manuels et guides.



**Pétrole et gaz des
Indiens du Canada**

Bureau 100,
9911, boul. Chilla
Tsuu T'ina (Sarcee),
Alberta
T2W 6H6

TÉLÉPHONE :
403-292-5625

TÉLÉCOPIEUR :
403-292-5618

COURRIEL :
contacterpgic@ainc-inac.gc.ca

Allocation/coûts d'activités gazières de 2006

PGIC examine actuellement les demandes ACAG 2006. Jusqu'à présent, 559 des 560 demandes de Centre de coûts des installations ont été reçues. À la fin de juillet, 25 % avaient été examinées, plusieurs nécessitant plus d'informations.

Les redevanciers seront avisés du taux d'ACAG une fois approuvé. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide d'utilisateur – Allocation pour coût d'activités gazières*. ou contacter Don Beebe au 403-292-5179.

PGIC sur le Web!

Consultez notre site à
l'adresse www.pgic.gc.ca

*Les redevanciers y
trouveront l'information la
plus récente. Le site sert
également de plateforme
pour l'envoi électronique
des données sur les
redevances.*

